



Note explicative Budget principal 2025

Introduction

Résultats de l'exercice 2024 et résultats de clôture à reporter :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	558 080.61 €		1 141 142.90 €	1 699 223.51 €
Fonctionnement	852 690.47 €	852 690.47 €	1 540 376.67 €	1 540 376.67 €
Total	1 410 771.08 €	852 690.47 €	2 681 519.57 €	3 239 600.18 €

Capacité d'autofinancement (CAF) brute

La CAF brute : Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute en 2024 est de : 1 578 986 € (en progression de + 630 528 € par rapport à 2023). Une progression liée en grande partie à la majoration de la taxe sur les résidences secondaires.

Point sur la dette

En 2026, l'encours de la dette diminuera fortement du fait de la fin de certains emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire en 2004 (cf tableau ci-dessous)

En 2021, un nouvel emprunt de 141 850 € a été souscrit pour l'acquisition du petit chalet en face de la Poste.

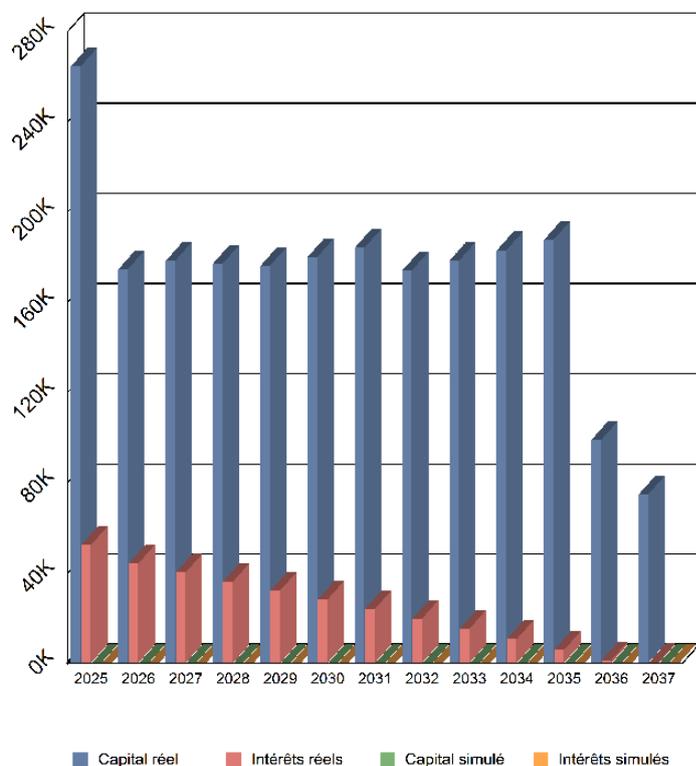
En 2022 un nouvel emprunt de 1 400 000 € a été souscrit pour la réalisation du pont des Choseaux.

Le capital restant dû en début d'exercice 2025 est de 2 232 562.53 € (dont notamment 895 111 € concernent les emprunts du groupe scolaire et 1 202 489.51 € le pont des Choseaux). L'annuité de la dette (montant du capital + intérêts) à rembourser sur 2025 est de 317 122.44 €.

L'équilibre du budget prévisionnel du budget principal 2025 ne nécessite pas la souscription d'un nouvel emprunt.

La capacité de désendettement en 2024 (encours dette/épargne brute) sur le budget principal est de 1.58 années.

Diagramme de remboursement



Les crédits prévisionnels pour 2025 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 4 516 589.72 €)

011 charges à caractère général : 820 526.77 €

Sur ce chapitre les postes les plus importants sont :

- Electricité : 61 000 €
- Combustibles : 50 000 €
- Carburants : 30 000 €
- Alimentation (denrées pour le restaurant scolaire) : 41 000 €
- Contrats de prestations de service (dont sous-traitance déneigement) : 55 500 €
- Entretien et réparation de voirie : 33 000 €
- Contrats de maintenance : 74 000 €
- Frais d'actes et de contentieux : 50 000 €
- Frais de nettoyage des locaux : 48 520 €
- Remboursement des prestations de secours : 59 000 €
- Taxes foncières : 35 000 €

012 charges de personnel et frais assimilé : 945 080 €

Ont été pris en compte les avancements d'échelons, les promotions et avancements de grade, l'ensemble des postes vacants et pourvus, l'augmentation des charges patronales pour les cotisations à la CNRACL.... Sur 2025 : l'effectif est composé de 15 titulaires ou stagiaires dont 9 agents à temps complet et 5 agents à temps non complet (dont 4 à + de 80% et 1 à 56%) + 9 contractuels dont 3 postes à TNC (6/35^{ème}) et 6 postes à temps complet dont notamment 1 apprenti sur 7 mois, 1 saisonnier été , 1 CDD 3 mois hiver...

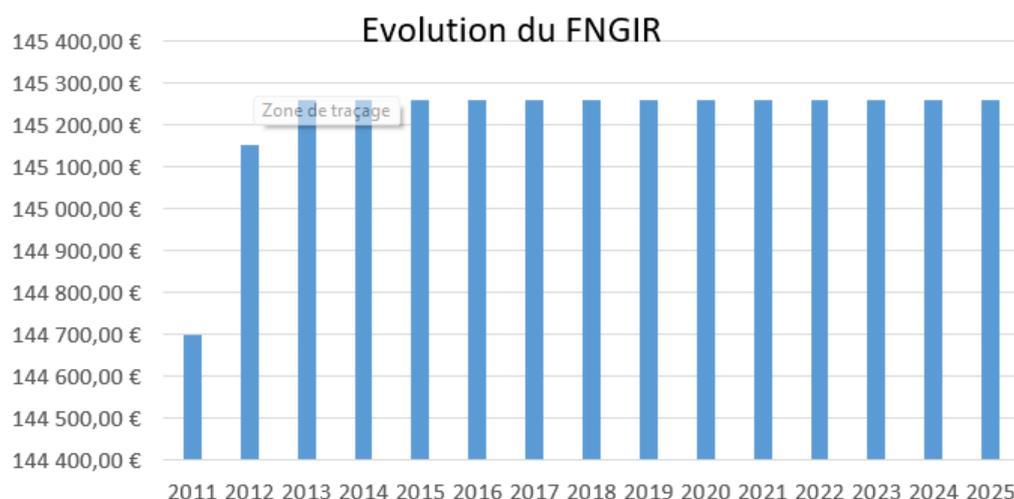
Dans le chapitre 012 on trouve également les dépenses liées à l'assurance statutaire (qui rembourse les arrêts maladie) les dépenses liées à l'action sociale en faveur des agents de la collectivité.

014 Atténuation de produits : 245 260 €

- **Le FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : 145 260 €.

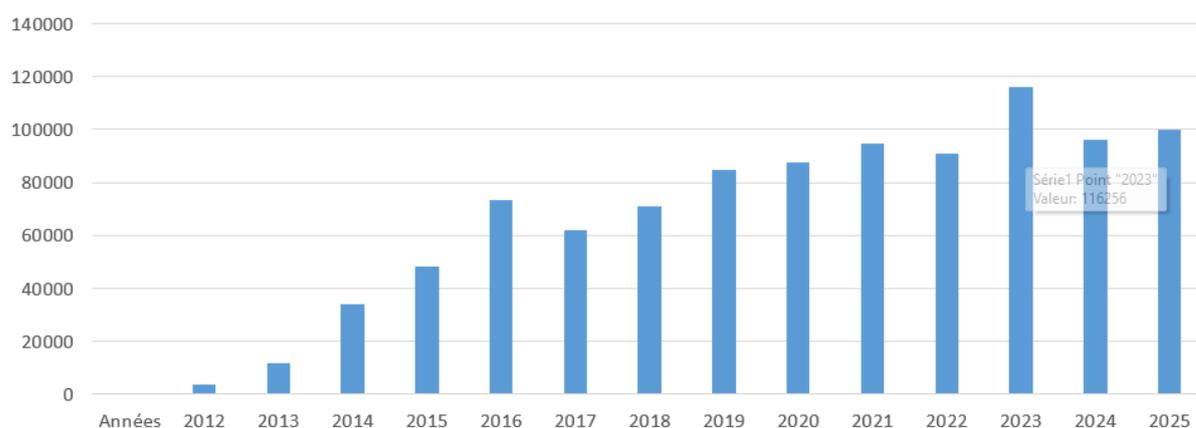
Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les collectivités « perdantes ». C'est le cas de la commune de Manigod (considérée comme gagnante de la réforme)

Depuis 2013 le montant versé au titre du FNGIR par la commune est figé à 145 260 €.



- **Le FPIC** (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) :
Estimation : 100 000 €

Evolution du FPIC



023 Virement à la section investissement : 1 215 496.42 €

Il s'agit d'un montant d'autofinancement dégagé par le budget prévisionnel 2025 et qui est transféré à la section investissement pour permettre de financer des acquisitions ou des travaux.

042 Opérations d'ordre de transferts entre sections : 59 514.70 €

Diverses dotations aux amortissements (réaménagement de la dette, cabinet médical, borne IRVE...)

65 Autres charges de gestion courante : 945 080 €

On retrouve notamment dans ce chapitre les indemnités versées aux élus compte 65311 (68 000 €)

Les participations aux structures intercommunales :

- Service départemental incendie et secours : 90 728 €
- participation à la CCVT pour les navettes (120 440 €)
- participation au SIMA : 89 217.03 €
- participation au syndicat Beauregard : 13 600 €

Les subventions aux associations et personnes de droit privé: 715 000 €

66 charges financières : 55 000 €

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours

67 charges spécifiques : 5 925 €

Il s'agit de titres annulés sur exercice antérieur. En l'occurrence il s'agit du remboursement à la Poste des compensations financières perçues pour l'agence postale communale pendant sa fermeture.

68 Dotations pour dépréciations : 296.80 €

Il s'agit de provisions pour dépréciations des actifs circulants (296.80 €)

Recettes de fonctionnement (Total : 4 516 589.72 €)

013 Atténuations de charges : 8 280 €

Compte 6419 : 8 280 €. Il s'agit des remboursements effectués par l'assurance risques statutaires sur les rémunérations du personnel absent pour maladie.

70 Produits des services du domaine et ventes diverses : 319 940.58 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

Compte 7067 : les redevances cantine pour 80 000 €

Compte 706888 : les remboursements pour les frais de secours pour 59 000 €

Compte 70841 (90 078€), 70872 (51 480 €) : les remboursements par les budgets annexes ou par des collectivités pour différentes prestations assumées par le budget principal.

Compte 70878 (31 000 €) : on y trouve notamment les charges remboursées par les associations occupant des locaux communaux.

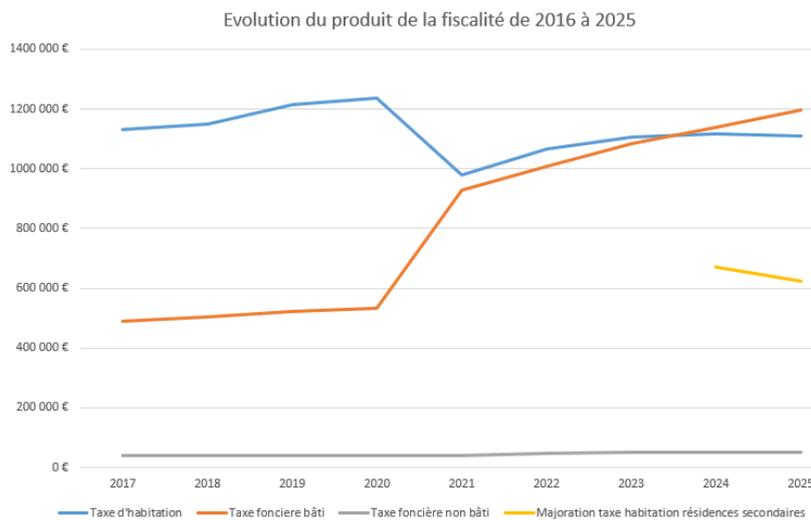
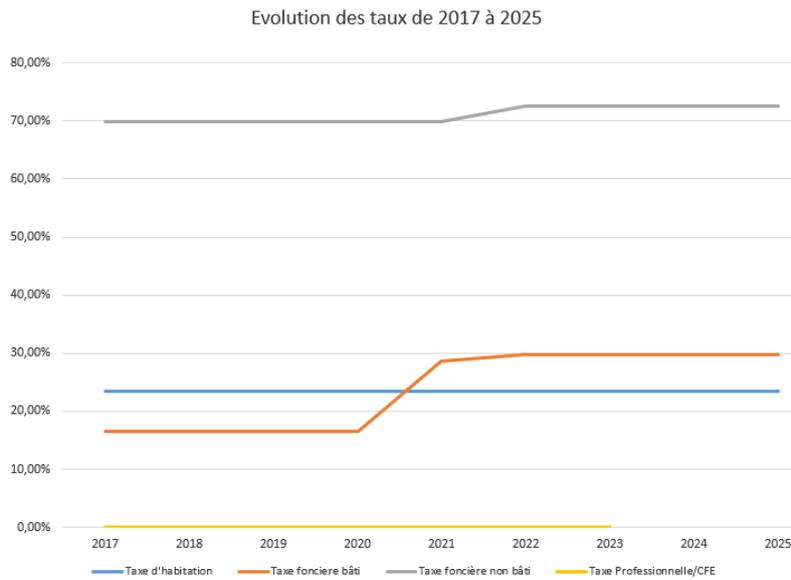
73 Fiscalité reversée : 174 749 €

Dont notamment compte 73211 : Attribution de compensation versée par la CCVT pour les transferts de compétence : 165 449 €

Compte 7328 : 9 300 € taxes foncières reversées par Manigod Labellemontagne (déléataire des Remontées mécaniques).

731 Fiscalité locale : 3 476 239 €

On retrouve notamment dans ce chapitre le produit des taxes directes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti). Le produit prévisionnel de la fiscalité directe locale (déduction faite du FNGIR et du coefficient correcteur avec prise en compte des allocations compensatrices et de la majoration des taxes d'habitation pour les résidents secondaires) est estimé à **2 730 047.22 €** pour 2025 (soit – 1 168.80 € par rapport au prévisionnel 2024). L'évolution des bases décidée par l'Etat se traduit par une diminution de -0.78 % sur les bases de la Taxe d'habitation, une augmentation de + 5.16% sur les bases de la Taxe foncière bâti, et + 1.14% sur la taxe foncière non bâti soit une augmentation moyenne de l'ensemble des bases de la fiscalité de +1.84% par rapport à 2024. Le projet de budget 2025 est établi sans augmentation des taux communaux.



On trouve également dans ce chapitre :

- la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation : 170 000 € (relative aux droits de mutations concernant les ventes réalisées sur la commune). Depuis le classement de la commune en station classée de tourisme, la taxe est perçue au réel et instantanément à chaque vente.

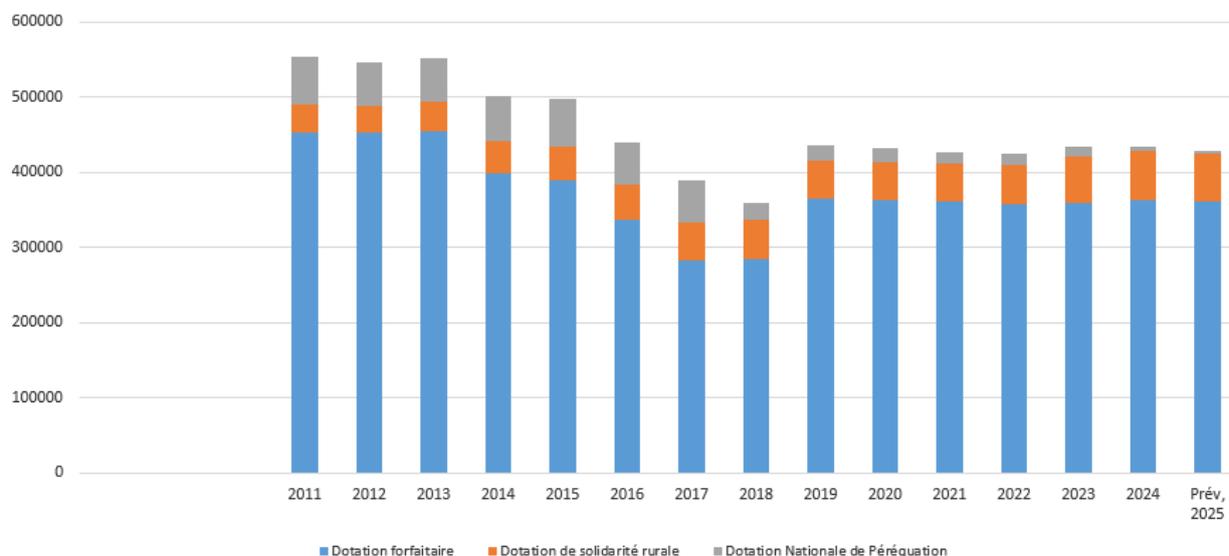
- la taxe sur l'électricité : 70 190 €
- les taxes de séjour : 250 000 €
- la taxe sur les remontées mécaniques : 122 000 €

74 Dotations, Subventions et participations : 452 131.14 €

Sur ce chapitre on trouve notamment les dotations de l'ETAT

Estimation des dotations pour 2025 : DGF (360 000 €) + DSR (64 000 €) + DNP (5 000 €) = 429 000 €

Evolution des dotations de 2011 à 2025



75 Autre produits de gestion courante : 85 250 €

On y trouve notamment :

- les revenus des immeubles : 54 000 €
- l'indemnisation pour la mise à disposition des terrains sur Merdassier : 20 000 € (remboursement Manigod Labellemontagne et l'ASL)

77 Mandats annulés sur exercice antérieur : 0 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 5 645 597.29 €)

001 Solde d'exécution de la section investissement reporté : 0

Le résultat de clôture à reporter en investissement est en excédent (on le retrouve donc en recettes)

041- Opérations patrimoniales : 122 772.43 €

Il s'agit d'écritures visant à intégrer des études (comptabilisées initialement au compte 2031) et suivies de réalisation avec les immobilisations concernées (comptabilisation au chapitre 21).

10- Dotations fonds divers réserves : 10 000 €

Il s'agit de remboursement de taxes d'aménagement sur des permis annulés.

16 Emprunts et dettes assimilées : 264 697.52 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours. (cf point sur la dette page 1)

20 Immobilisations incorporelles : 185 256 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

Compte 202 Frais d'études documents d'urbanisme (15 000 €) : il s'agit des études relatives à la modification du Plan Local d'urbanisme notamment pour la mise en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et le PLH (Programme Local de l'Habitat).

Compte 2031 Frais d'études (148 256 €) : voir tableau ci-dessous :

Libellé de la dépense	Montant
Projet aménagement stationnement La Poste - devis Amo Géo	1 740 €
Etude réseau de chaleur chef lieu	25 000 €
Etude structure salle des Fêtes	2 000 €
Etudes Chalet Josserand	39 516 €
Etudes globales chef lieu	80 000 €
Total	148 256 €

204 Subventions d'équipement versées : €

Il s'agit de travaux électriques qui ont été réalisés par l'intermédiaire du Syndicat d'électricité des Vallées de Thônes.

21 Immobilisations corporelles : 4 299 983.74 €

Il est prévu notamment :

- des acquisitions foncières de terrains nus pour 1 660 500 €
- des acquisitions de terrains bâtis pour 891 400 €
- des travaux de bâtiments : 660 611.60 €
- des travaux de voirie : 647 538.20 €
- des travaux réseaux électriques : 74 951.74 €
- véhicules et équipements : 66 510 €

23 Immobilisations en cours : 743 457.60 €

Dont Compte 23150 : infrastructures de voirie pour 361 740 € qui correspond aux travaux de rénovation de l'ancien pont des Choseaux.

Compte 23130 immobilisations en cours : 381 717.60 €

- Solde travaux appartements La poste : 1 317.60 €
- Restauration chapelle Villard Dessous : 380 400 € (moe+travaux)

Recettes d'investissement (Total : 5 645 597.29 €)**001 excédent d'investissement reporté : 1 699 223.51 €**

Il s'agit de l'excédent de clôture de la section investissement N-1

021 Virement de la section de fonctionnement : 1 215 496.42 €

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de l'année N et viré à l'investissement pour financer des nouvelles acquisitions et de nouveaux travaux.

024 Produits de cession : 2 150 €

Il s'agit de :

- la vente du véhicule expert à un particulier et
- d'une parcelle située au bord de la Départementale aux services départementaux

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 514.70 €

Il s'agit de diverses écritures d'amortissement.

10 Dotations fonds divers et réserves : 1 802 124.17 €

Au compte 10222 FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 191 747.50 € correspondant au remboursement partiel de la TVA ayant grevée les investissements de l'année N-2.

Au compte 10226 : taxe d'aménagement (70 000 €) = taxe appliquée aux permis de construire accordés sur la commune.

1068 Excédents de fonctionnement reporté : l'excédent de clôture 2024 est affecté en totalité au compte 1068 en investissement soit la somme de 1 540 376.67 €

13 Subventions d'investissement : 398 633 €

Il s'agit de subventions à percevoir sur des travaux réalisés en 2024 ou encore en cours sur 2025 dont notamment pour les plus importantes :

- ✓ Subvention Départementale pour la restauration de la chapelle de Villard Dessous pour 174 920 €
- ✓ CDAS rénovation de 2 appartements : 55 000 €
- ✓ DETR pour la restauration de la Chapelle de Villard Dessous : 63 775 €

16 Emprunts et dettes assimilées : 0 €

Pas de nécessité d'emprunter en 2025.

27 Autres immobilisations financières : 345 683.06 €

Il s'agit du remboursement de l'avance que le BP avait consenti au budget Croix Fry

Conclusion

Le budget prévisionnel 2025 permet de financer 5 228 697.34 € d'investissement dont :

- 185 256 € d'études et autres immobilisations incorporelles,

- 4 299 983.74 € d'immobilisations corporelles (travaux et acquisitions réalisés dans l'année)
- 743 457.60 € d'immobilisations en cours (travaux)

Pour mémoire les budgets prévisionnels précédents prévoyaient : 3 473 813.76 € d'investissements en 2024, 2 583 505 € en 2023, 3 744 745.04 en 2022 et 1 259 254 € en 2021.

En 2025, le volume d'investissement est rendu possible grâce notamment à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (1 215 496.42 €) mais aussi grâce au report en investissement de l'excédent de clôture de fonctionnement de l'année N-1 (1 540 376.67 €), et de l'excédent d'investissement N-1
(1 699 223.51 €)

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

Parmi les projets les plus importants financés cette année :

- ✓ Des acquisitions foncières de terrains nus pour 1 660 500 €
- ✓ Des acquisitions de terrains bâtis pour 891 400 €
- ✓ Des travaux sur d'autres bâtiments : 660 611€
 - Dont :
 - Des abris pour des chargeuses à Merdassier et à Croix Fry : 275 820 €
 - La rénovation de l'appartement sous la mairie pour 112 000 €
 - La rénovation de l'appartement au-dessus de la crèche pour 117 000 €
 - Le réaménagement du bureau de poste (solde de travaux à régler) : 89 000 €
 - La rénovation des WC publics de Merdassier pour 30 000 €
- ✓ Des travaux de voirie : 647 538.20 € comprenant de nombreuses reprises de route et de pluvial
- ✓ Acquisition de véhicules et équipements : 66 510 €
 - Dont :
 - L'achat d'une minipelle pour 50 000 €
 - L'achat d'un véhicule de remplacement pour ST : 16 510 €
- ✓ La restauration de la Chapelle de Villard Dessous pour : 380 400 €
- ✓ La rénovation de l'ancien pont des Choseaux pour 361 740 €